



ARRÊTÉ N° 28-2026

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
À MONSIEUR LUCIANO FIGUIN, 1^{ER} ADJOINT
DÉLÉGUÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, CULTUREL, À L'OFFICE DU TOURISME**

LA MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

VU le procès-verbal en date du 29 mars 2026 fixant à huit le nombre des adjoints et portant élection du Maire et des adjoints ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Luciano FIGUIN a été élu 1^{er} adjoint ;

CONSIDÉRANT que l'ampleur et la diversité des questions ressortissant de l'administration municipale rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints et des conseillers municipaux

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Luciano FIGUIN**, 1^{er} adjoint, pour exercer nos fonctions dans les affaires relevant des domaines **du développement économique et culturel, de l'Office du tourisme.**

À ce titre, délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétences en liaison pour tous courriers et pièces administratives concernant toutes actions concernant :

- ✓ La promotion du développement économique, du tourisme et de la culture sur le territoire de la commune ;
- ✓ Le suivi et de l'accompagnement des projets structurants pour l'attractivité et le rayonnement de la commune ;
- ✓ La gestion des dossiers relatifs à l'implantation des entreprises, à la propagande culturelle ;
- ✓ La gestion de l'office du tourisme ;
- ✓ La coordination des services communaux en charge de l'économie et de l'action culturelle ;
- ✓ Les relations avec les chambres consulaires, les acteurs économiques et les partenaires culturels ;
- ✓ Le suivi des opérations de la structuration du Centre bourg et des Petites Villes de Demain ;
- ✓ La participation aux commissions, réunions et instances traitant les affaires, objet de la présente délégation

ARTICLE 2 :

Monsieur Luciano FIGUIN s'engage à rendre compte de ses actions au Maire et à exercer la présente délégation conformément à la charte de l'élu local et informera par écrit et sans délai la Maire en cas de conflit d'intérêt.

ARTICLE 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

ARTICLE 4 :

Tous documents signés par **Monsieur Luciano FIGUIN** dans les domaines de délégations de fonction et de signature accordés porteront la mention : « **POUR LA MAIRE ET PAR DÉLÉGATION, Monsieur Luciano FIGUIN, Adjoint au Maire** ».

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Pierre ;
- Transmis au receveur municipal ;
- Affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune ;
- Notifié à l'intéressé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cilaos, le 21 avril 2026

Notifié le 21 Avril 2026

Signature de l'intéressé



La Maire

Laïla NASSIBOU



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en sous-préfecture le 21 avril 2026*

N° acte : 12558387

Identifiant : 974-219740248- 20260421- ARRETE_28_2026-AI